

Relevé de décisions :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 et du 31 janvier 2017 :

**Le Conseil syndical, à 61 voix pour et 2 abstentions, adopte le compte rendu de la séance du 15 décembre 2016 et à 62 voix et 1 abstention adopte le compte rendu de la séance du 31 janvier 2017.**

2) Tableau des effectifs 2017 :

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de faire bénéficier les agents des avancements de grade, comme présenté. Il décide également, dans le cadre de l'extension du périmètre de service, d'ouvrir 3 postes d'adjoints techniques sur 2017, conformément à la délibération du Conseil syndical du 15 décembre 2016 acceptant le scénario d'intégration de 14 communes, et adopte le tableau des effectifs, tel que présenté.**

3) Convention d'utilisation de déchèteries :

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'utilisation de la déchèterie de La Guiche par les habitants de la commune nouvelle Le Rousset-Marizy, avec la Communauté de communes du Grand Charolais.**

4) Marché de travaux « réhabilitation du réseau de déchèteries » :

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants aux marchés de travaux tels que présentés pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Salornay-sur-Guye, pour un montant total de travaux de 24 596.31 € HT.**

5) Débat d'Orientation Budgétaire :

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.**

Michel MAYA accueille les participants et remercie les personnes présentes.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 et du 31 janvier 2017 :

Michel MAYA propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 et du 31 janvier 2017. Le Conseil syndical, à 61 voix pour et 2 abstentions, adopte le compte rendu de la séance du 15 décembre 2016 et à 62 voix pour et 1 abstention, adopte le compte rendu de la séance du 31 janvier 2017.

Michel MAYA présente ensuite l'ordre du jour.

2) Tableau des effectifs 2017 :

Michel MAYA rappelle que l'évolution du territoire de collecte du SIRTOM induit une évolution du personnel pour réaliser les tâches nécessaires. Il indique donc que pour 2017 le besoin en effectif sera de 29 agents, dont 26 titulaires et 3 non titulaires.

Il apporte une précision par rapport aux arrêts maladie en précisant que pour des arrêts longs il est nécessaire de recruter des remplaçants ; ceci permettant aussi de connaître les personnes quand il y a des opportunités d'embauche. Il ajoute également que régulièrement le SIRTOM reçoit des candidatures spontanées et que celles-ci permettent aussi d'avoir un fichier de personnes susceptibles d'intéresser le SIRTOM, sachant que, par exemple, le fait d'être titulaire d'un permis poids lourd est un avantage certain.

Michel MAYA indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une modification des cadres d'emplois a été mise en place (PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations) incluant des modifications et des reclassements dans les grades et échelons (disparition des grades d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe par exemple).

Par ailleurs, sur 2017, 5 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> avril. Il s'agit de :

- 2 avancements du grade d'Adjoint technique (Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe / ancien régime) à celui d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, avancement dans le cadre de l'évolution de carrière classique,
- 1 avancement du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à celui d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, avancement dans le cadre de l'évolution de carrière classique,
- 1 avancement de grade d'Agent de Maîtrise à Agent de Maîtrise principal, avancement dans le cadre de l'évolution de carrière classique,
- 1 avancement de grade d'Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à Agent de Maîtrise, avancement dans le cadre d'une proposition de promotion interne (la décision finale est soumise à l'approbation de cette proposition lors de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de Centre de Gestion de Saône-et-Loire qui aura lieu le 28 mars 2017).

De plus, dans le cadre de l'extension du périmètre de service, 3 postes d'adjoints techniques doivent être ouverts sur 2017, conformément à la délibération du Conseil syndical du 15 décembre 2016 acceptant le scénario d'intégration de 14 communes.

Le Bureau propose d'ouvrir les postes correspondant, de procéder aux évolutions de grades présentés et de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<b>AGENTS TITULAIRES</b>	22	25	+3	23	1
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Agent de Maîtrise principal	0	1	+1	1	
Agent de Maîtrise	2	2	0	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	-1	3	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	7	+5	7	1
Adjoint technique	0	10	+10	10	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	4	1	- 3	0	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	10	1	- 9	0	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	3	3	0	3	0
Ingénieur Principal	1	1	0	1	
Rédacteur	1	1	0	1	
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	+1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	-1	0	
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
<b>AGENT NON TITULAIRE</b>					
Contrat à Durée Déterminée	3	2	-1	2	
CAE CUI	1	1	0	1	
Emploi d'avenir	1	0	-1	0	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>- 2</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>+ 1</b>	<b>29</b>	<b>1</b>

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de faire bénéficier les agents des avancements de grade, comme présenté. Il décide également, dans le cadre de l'extension du périmètre de service, d'ouvrir 3 postes d'adjoints techniques sur 2017, conformément à la délibération du Conseil syndical du 15 décembre 2016 acceptant le scénario d'intégration de 14 communes, et adopte le tableau des effectifs, tel que présenté.

### 3) Convention d'utilisation de déchèteries :

Michel MAYA rappelle que lors du Conseil syndical du 15 décembre 2016 il a été décidé de signer une convention d'utilisation de la déchèterie de Genouilly pour les communes de Joncy, Saint Clément-sur-Guye, Saint Martin-la-Patrouille, Saint Huruge et Burzy (total 863 habitants) avec la Communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnaise. Le coût par habitant proposé par la Communauté de communes est de l'ordre de 28 €.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Grand Charolais a sollicité le SIRTOM pour signer une convention d'utilisation de la déchèterie de La Guiche par les habitants de la commune nouvelle Le Rousset-Marizy (716 habitants). Le coût par habitant proposé par le SIRTOM est de l'ordre de 29 € (coût réel indiqué dans le rapport déchets 2015).

Le Bureau propose de signer la convention avec la Communauté de communes du Grand Charolais, sa prise d'effet est fixée à janvier 2017.

Michel MAYA remarque que sur le Département les coûts par habitants des collectivités sont dans une fourchette entre 27 et 29 € et, donc, que les conventionnements sont facilités.

Il en profite pour rappeler que les déchèteries du SIRTOM vont bénéficier de travaux de réhabilitation sur 2016-2018 : les travaux sur celle de SALORNAY-sur-GUYE sont terminés et pour 2017 ce seront les déchèteries de TRAMBLY et CLUNY qui seront touchées. Enfin, en 2018 : les déchèteries de TRAMAYES et LA GUICHE bénéficieront de travaux de mise aux normes / sécurisation et contrôle d'accès.

Il demande s'il y a des questions avant de passer au vote.

M. DEMAIZIERE indique qu'il semblerait que la déchèterie de Genouilly n'accepte pas certains déchets des professionnels et s'interroge sur cette évolution car jusqu'à maintenant il n'y avait pas de problèmes pour les professionnels sur cette déchèterie.

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement il a eu les mêmes informations de la Communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnaise, à savoir que sur la déchèterie de Genouilly les déchets des professionnels ne seront plus acceptés. Cette décision n'est pas uniquement pour les 5 communes du SIRTOM qui ont conventionné mais bien pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Il précise que dans le cadre des conventionnements entre collectivités ce sont bien les règlements des collectivités qui accueillent qui doivent s'appliquer.

Il rappelle que les déchèteries sont ouvertes aux professionnels pour des petits volumes et contre le versement d'une redevance spécifique avec une traçabilité des volumes et flux. La mise en place de badge dans le cadre du contrôle d'accès permettra d'ailleurs d'avoir une meilleure lisibilité des professionnels fréquentant les déchèteries.

Il en profite pour lancer une réflexion concernant les habitants des communes pour lesquelles le SIRTOM a passé une convention d'utilisation sur un autre territoire : faudra-t-il également leur donner des badges pour pouvoir accéder aux déchèteries du territoire du SIRTOM ? Cette question est d'autant plus importante concernant les professionnels qui sont ou ne sont pas acceptés sur les différents sites.

M DEMAIZIERE explique qu'à Genouilly, les agriculteurs et les professionnels payent 50 €.

Michel MAYA dit qu'avec la mise en place du contrôle d'accès cela permettra de cibler les personnes qui peuvent rentrer sur nos déchèteries. Il rappelle que la situation de la Nièvre fait rêver car avec ce système chacun peut prétendre d'aller sur n'importe quelle déchèterie du département.

M. PARAT demande si notre département envisage ce qui se fait dans la Nièvre.

Michel MAYA précise que non pas encore.

M. BERGERY s'interroge de savoir si les quantités supplémentaires de déchets accueillis sur nos déchèteries avec le conventionnement de communes extérieures à notre territoire sont supportables.

Michel MAYA répond que c'est de l'ordre de 15 à 20 % donc c'est gérable, seules les rotations de bennes sont plus nombreuses. De plus, les travaux sur les déchèteries permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les usagers.

**Le Conseil syndical à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, autorise le Président à signer la convention d'utilisation de la déchèterie de La Guiche par les habitants de la commune nouvelle Le Rousset-Marizy, avec la Communauté de communes du Grand Charolais.**

#### 4) Marché de travaux « réhabilitation du réseau de déchèteries » :

Michel MAYA informe que les travaux de la déchèterie de Salornay-sur-Guye sont terminés.

Les dépenses pour ces travaux ont été de 353 143.27 € H.T. / marchés de travaux.

Des travaux supplémentaires ont dû être menés nécessitant la signature d'avenants pour les lots suivants :

- Lot 1 : terrassements / VRD : 13 291.78 € H.T. : pose de caniveaux supplémentaires, majoration des travaux de déblaiements, enrochements de talus supplémentaires ;
- Lot 2 : génie civil : 1 630 € H.T. : linéaires de murets majorés pour stabilisation de talus ;
- Lot 3 : 1 616,55 € H.T. : changement du câble d'alimentation du site, installation d'un coffret électrique supplémentaire ;
- Lot 4 : 830 € H.T. : changement de barrière : passage de 3 m à 4.50 m ;
- Lot 5 : 7 227.98 € H.T. : stabilisation des talus avec plantations basses, pose d'arrêts de bennes supplémentaires, pose d'un portail + clôture supplémentaire au niveau de la réserve incendie.

TOTAL : 24 596.31 € HT représentant un dépassement de 6.97 %.

M. BERGERY demande si une étude préalable du sol pour le terrassement aurait pu minorer ces avenants ?

Bertrand DEVILLARD répond que cette étude a bien été faite mais qu'il a été nécessaire de faire des travaux d'enrochement supplémentaires pour une bonne stabilisation d'un talus qui ne pouvaient pas se prévoir avant le commencement du chantier.

Le Bureau propose au Conseil syndical d'autoriser le Président à signer ces avenants.

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, autorise le Président à signer les avenants aux marchés de travaux tels que présentés, ci-dessus, pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Salornay-sur-Guye, pour un montant total de travaux de 24 596.31 € HT.**

#### 5) Débat d'Orientation Budgétaire :

Michel MAYA indique que le Bureau a étudié les éléments présentés. Celui-ci a demandé à ce que les taux d'imposition 2017 soient stabilisés. Il rappelle par ailleurs que la population a augmenté de 8 % en 2017 du fait de l'évolution du périmètre.

Il laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour présenter le rapport d'orientation budgétaire.

Bertrand DEVILLARD explique que la loi NOTRe introduit de nouvelles obligations par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire en particulier en demandant le vote d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROM) présentant les

orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la présentation de la structure, les évolutions des effectifs et dépenses, et l'état de la dette. Ce rapport est un document public, consultable par les administrés, qui s'articule comme suit :

## 1) Structure et présentation du service

- 1.1) Organisation administrative du service
- 1.2) Population desservie
- 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service
- 1.4) Mode de gestion du service
- 1.5) Tableau des effectifs (01/03/2017)

## 2) Orientations budgétaires 2017

- 2.1) Résultats prévisionnels 2016
- 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2017
  - 2.2.1) Réhabilitation des déchèteries
  - 2.2.2) Autres investissements
  - 2.2.3) Recettes investissements
  - 2.2.4) Remboursement d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement

## 2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2017

- 2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés
- 2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri)
- 2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs
- 2.3.4) Opération ZDZG / PLP DMA
- 2.3.5) Charges financières / Autres dépenses
- 2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations
- 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement

## 2.4) Engagements pluriannuels

## 3) Etat de la dette

Michel MAYA demande s'il y a des questions sur le volet investissement.

M. BESSON est surpris du prix d'achat d'un camion pour le ramassage des ordures et demande si on a bien recours aux appels d'offre.

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement le prix d'un camion de collecte oscille autour de 210 k€ et que généralement le SIRTOM travaille avec l'UGAP qui est une structure nationale passant les appels d'offres au niveau national pour les collectivités.

Michel MAYA reprend la parole et informe que dans le cadre du programme de réhabilitation de la déchèterie de Cluny le terrain pour l'agrandissement de la déchèterie n'est toujours pas acheté. Il précise également que l'entreprise LAMBERT qui a un terrain qui jouxte celui de la déchèterie serait prêt à le céder si on lui trouve un autre terrain sur l'axe Sainte-Cécile – Malay ou Cluny – Salornay pour qu'il y stocke ces déblaiements. Michel MAYA lit le courrier de la société Lambert proposant cette offre et indique que celui-ci sera envoyé aux communes afin que celles-ci puissent faire remonter, le cas échéant, des opportunités de terrains.

M. TROCHARD demande si la participation aux investissements due au SYTRIVAL est intégrée dans ce rapport.

Bertrand DEVILLARD lui répond positivement en indiquant que cette charge devra être inscrite dans la section de fonctionnement du budget.

M. CHUZEVILLE demande quelles sont les relations que nous entretenons avec le SYTRIVAL après 2 mois de travail en commun.

Michel MAYA répond que les relations sont bonnes mais que nous avons quelques soucis avec les colonnes de tri du papier qui contiennent des cartons bruns, ce qui n'est pas admis, à juste titre, dans les process de tri du SYTRIVAL. Il rappelle que ces cartons doivent être déposés en déchèteries. Des affiches ont déjà été collées sur les colonnes et la communication va être accentuée avec les communes ; celles-ci devant être les relais auprès des habitants pour que ce problème se résolve au plus vite. Le SYTRIVAL propose également la solution de limiter les ouvertures des colonnes pour ne plus y trouver toutes sortes de choses : Michel MAYA indique qu'il n'espère pas en arriver là.

Il explique également que le premier Conseil syndical du SYTRIVAL s'est tenu et qu'il s'y est rendu avec M. BERGERY. Tout était bien organisé et il y a eu de bons échanges. Le SYTRIVAL est demandeur pour nous rencontrer par rapport au Territoire ZDZG.

Bertrand DEVILLARD revient sur la problématique des cartons bruns en précisant que sur les premiers mois cela va coûter plus d'argent car l'ensemble du papier collecté a dû passer sur des chaînes de tri, alors que si les consignes de tri pour la colonne papier sont respectées ce flux n'a pas besoin d'être trié. Il lance un appel aux communes afin qu'elles relaient à leur niveau ces informations aux usagers.

M. BERGERY demande si on connaît les endroits précis où il y a le plus de cartons dans les colonnes.

Bertrand DEVILLARD répond que malheureusement c'est un peu partout.

Michel MAYA précise que le poste gasoil devrait évoluer moins vite que prévu, du fait des nouvelles collectes, car au niveau du transport des déchets qui sont dorénavant acheminés vers Villefranche-sur-Saône la route étant bien meilleure (autoroute) la consommation de gasoil pourrait baisser pour ce poste.

M. DE WITTE demande maintenant qu'il n'y a plus de benne amiante en déchèterie comment fait-on pour s'en débarrasser ?

Bertrand DEVILLARD lui dit qu'il faut s'inscrire au secrétariat du SIRTOM mais que seules les petites quantités sont acceptées. Une fois qu'il y aura un nombre d'usager inscrit suffisant (10-15) une campagne de collecte spécifique sera mise en place avec un prestataire sur un jour de non ouverture au public des déchèteries. Les personnes inscrites seront recontactées par le SIRTOM pour leur préciser les modalités de dépôt (fourniture de contenants pour le transport, fourniture des éléments de protection, date et lieu de collecte).

M. TEILLERE revient sur le contrôle d'accès dans les déchèteries en indiquant que concernant les cartons bruns il est paradoxale de demander aux usagers de venir en déchèteries alors que l'on veut réduire la fréquentation de celles-ci.

Bertrand DEVILLARD répond que le contrôle d'accès n'est pas fait pour limiter le nombre de venue à la déchèterie, mais surtout pour éviter aux personnes en dehors du territoire d'y accéder et aussi pour éviter que certaines d'entre elles viennent là pour discuter et encombrer le site au détriment des usagers qui veulent bénéficier du service.

Les débats étant clos, le Président demande au Conseil syndical si des éléments présentés dans ce rapport doivent être modifiés. Dans la négative, il propose au Conseil syndical de voter.

**Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.**

#### 6) Questions diverses :

M. BURTEAU intervient pour présenter les éléments qu'il a vus dans le cadre de la gestion des déchets (collecte robotisée, apport volontaire pour les ordures ménagères, réduction des fréquences de collecte, gestion des flux et des ouvertures des déchèteries) lors d'une visite qu'il a fait le jour même sur le territoire du SMIRTOM Saint Amandois, avec les élus de la Communauté de communes du Clunisois.

Michel MAYA explique qu'il y a beaucoup d'expérimentations qui se déroulent ici et là et qu'il est toujours intéressant de les regarder pour en tirer des éléments à reprendre. Par contre, il faut faire attention à la reproduction des actions qui peuvent être différentes en fonction des territoires.

Bertrand DEVILLARD indique, par exemple, que le fait d'ouvrir les déchèteries du territoire en demi-journée avec un roulement chaque jour permettrait aux usagers d'avoir un service possible tous les jours alors que dans l'organisation actuelle les déchèteries sont fermées les mardis et jeudis.

Les débats étant clos, Michel MAYA informe que la prochaine réunion de Conseil syndical du 21 mars 2017 aura lieu à la salle de réunion de la Communauté de communes du Clunisois du Quai de la Gare à Cluny.

La séance est levée à 20 h 30.